



LES ATTAQUES

Arrêté n°2024-052

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE CALAIS

Arrêté de restriction de circulation et du stationnement Rue de l'Espérance

Le Maire de la Commune de Les Attaques

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;
Vu le Code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Considérant la demande de l'entreprise CONECTIC en date du 08 Avril 2024;

Considérant qu'il y a lieu de restreindre la circulation et le stationnement rue de l'Espérance entre la RD943 et le n°36 pour le bon déroulement des travaux de raccordement pour la fibre optique.

ARRETE

Article 1 : Le 26 avril 2024 de 14h à 17h, une restriction de circulation et du stationnement sera appliquée rue de l'Espérance entre la RD943 et le n°36 pour la durée des travaux.

Article 2 : La restriction de circulation et du stationnement consistera, au droit des travaux susmentionnés, en :

- Route barrée,
- Interdiction de circuler pour les véhicules légers et les poids lourds,
- Interdiction de stationner pour les véhicules légers et les poids lourds.

Article 3 : Une déviation sera mise en place par la Rue Brunet puis par la rue des Hibiscus et au croisement de la RD 943 et de la Zone industrielle.

Article 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise en charge de l'exécution des travaux, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 6 : La secrétaire de mairie et M. le commandant de gendarmerie de Guînes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter du présent affichage.

Affiché le 12 Avril 2024.